



## Communiqué de presse

Date

26.08.2010

---

# Nouvelles méthodes officielles pour les analyses de sol PER des différents cultures

Depuis cette année, la reconnaissance des laboratoires pour les analyses de sol PER se fait de façon distincte pour les grandes cultures et herbages ou les cultures spéciales. Les laboratoires peuvent ainsi désormais choisir les homologations correspondant à leur secteur d'activité. Pour la période de culture 2010/2011, 10 laboratoires sont reconnus pour les analyses prescrites dans le cadre des prestations écologiques requises (PER) en grandes cultures et herbages, 9 en cultures spéciales. Sept laboratoires sont reconnus dans les deux groupes culturaux. Les analyses comparatives nécessaires ont été effectuées par la station de recherches Agroscope Reckenholz-Tänikon ART. Tous les laboratoires participant au test ont rempli les exigences de qualité posées. La qualité des laboratoires suisses est très élevée en comparaison internationale.

Lorsque les résultats d'analyses de sol sont utilisés pour le calcul de la fumure, des informations complémentaires à celles exigées pour les PER sont nécessaires. Une analyse unique des propriétés du site est aussi souhaitable. A cet effet, ART offre aux laboratoires intéressés de participer à un test interlaboratoire complémentaire.

Les laboratoires d'analyse de sol reconnus dans le cadre PER, comme ceux recommandés dans le cadre du calcul de la fumure et de l'étude des sites figurent sur la liste ci-dessous. Cette liste peut aussi être [téléchargée](#) depuis le site internet. Quatre laboratoires privés parmi les 14 participants aux tests sont en mesure d'offrir les 3 groupes d'analyses à leurs clients.

Les laboratoires inscrits aux tests reçoivent tous les mêmes échantillons de sols, qu'ils doivent analyser en appliquant les « Méthodes de référence des stations fédérales de recherche agronomique ». Ils peuvent ainsi obtenir leur reconnaissance, renouvelée chaque année. La mise en valeur annuelle des données permet par ailleurs de détecter d'éventuelles faiblesses des procédures analytiques et d'y remédier. Les tests interlaboratoires garantissent une qualité élevée et durable des résultats d'analyses, au bénéfice de tous les intéressés.



### **Analyses de sol pour les prestations écologiques requises (PER)**

Conformément aux PER, l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) requiert de chaque agriculteur une analyse de toutes ses parcelles au moins une fois tous les 10 ans. Font exception à cette règle les surfaces dont la fumure est interdite, les prairies peu intensives (art. 46 OPD) et les pâturages permanents. Les exploitations qui n'apportent pas d'engrais azotés ou phosphorés sont dispensées de l'analyse du sol, si leur charge en bétail par hectare de surface fertilisable ne dépasse pas les valeurs suivantes: 2,0 UGBF/ha en région de plaine; 1,6 UGBF/ha dans la zone des collines; 1,4 UGBF/ha dans la zone de montagne I; 1,1 UGBF/ha dans la zone de montagne II; 0,9 UGBF/ha dans la zone de montagne III et 0,8 UGBF/ha dans la zone de montagne IV. En outre, compte tenu des analyses du sol effectuées depuis le 1er janvier 1999, aucune parcelle ne doit se situer dans les classes de fertilité «riche» (D) ou «très riche» (E) au sens des «Données de base pour la fumure des grandes cultures et des herbages», édition 2001.

Des résultats d'analyses pour chaque parcelle permettent de répartir les engrais de manière optimale. Ces résultats doivent provenir d'un laboratoire reconnu utilisant des méthodes convenues (ch. 2.2 al. 3 annexe OPD).

Les méthodes d'analyse utilisées pour les analyses de sols sont souvent différentes dans les deux groupes cultureux (grandes cultures et cultures fourragères, ou cultures spéciales). A cela s'ajoute que, selon la culture et les propriétés du sol, on ne peut pas toujours utiliser les mêmes méthodes pour obtenir de bonnes informations sur l'état de fertilité du sol. L'OFAG a décidé l'automne dernier de reconnaître d'autres méthodes d'analyse que la méthode à l'acétate d'ammoniac + EDTA (AAE10) qui était la seule utilisée depuis 2004 pour la détermination du phosphore et du potassium dans le cadre des PER quel que soit le type de culture. Pour les grandes cultures et les cultures fourragères, il s'agit de la méthode CO<sub>2</sub>, et la méthode H<sub>2</sub>O<sub>10</sub> pour les cultures spéciales. Ces deux méthodes sont déjà utilisées depuis de nombreuses années pour les conseils de fumure. L'OFAG a ainsi accédé à la demande des conseillers en fumure et de la pratique, qui souhaitaient pouvoir choisir la méthode d'analyse en fonction des caractéristiques du sol et de la culture, tout en étant en mesure d'utiliser les résultats pour la démonstration des exigences PER et le conseil de fumure.

### **Analyses de sol pour le conseil de fumure**

Les stations Agroscope conseillent de faire analyser les échantillons de sol destinés au conseil de fumure par des laboratoires reconnus, utilisant les méthodes d'analyse qu'elles recommandent. Les laboratoires reconnus pour leur prestation PER ne remplissent pas nécessairement les exigences requises pour l'analyse en vue du conseil de fumure.

L'analyse de sol pour le conseil de fumure comprend quelques paramètres supplémentaires importants pour assurer une fertilisation conforme aux besoins des plantes et à l'environnement. Les informations sur le choix des méthodes et l'interprétation des résultats sont consignées dans les DBF-GCH et dans les documents DBF cor-



respondants sur l'arboriculture, la viticulture et la culture maraîchère. Les instructions sur les modes de prélèvement des échantillons et de remplissage des formulaires d'accompagnement peuvent être obtenues auprès des laboratoires.

**Contacts ou questions :**

René Flisch, chef de projet « Flux de matières »

Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, Reckenholzstrasse 191, 8046 Zürich

E-Mail: [rene.flisch@art.admin.ch](mailto:rene.flisch@art.admin.ch), Tel. 044 377 73 23

Atlant Bieri, Service de presse

Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, Reckenholzstrasse 191,  
8046 Zurich

Courriel: [atlant.bieri@art.admin.ch](mailto:atlant.bieri@art.admin.ch), tél. 044 377 72 74



## Liste des laboratoires 2010/11

### Liste des laboratoires reconnus pour les analyses liées aux prestations écologiques requises et au conseil de fumure, pour la période de culture 2010/11

Laboratoire	Analyses PER <sup>1)</sup>		Analyses pour le conseil de fumure <sup>2)</sup>		
	Grandes cultures Cultures fourragères	Cultures spéciales	Grandes cultures Cultures fourragères	Cultures spéciales	Analyses physiques
<b>Ibu – Labor für Boden- und Umweltanalytik</b> Postfach 150, 3602 Thun	+	+	+	+	+
<b>Sol Conseil</b> Case postale 188, 1260 Nyon	+	+	+	+	+
<b>Labor Ins AG Kerzers</b> Industriestrasse 13, 3210 Kerzers	+	+	+	+	+
<b>Agroscope Reckenholz-Tänikon ART</b> (bietet keine Dienstleistung für Privatpersonen an)	+	+	+	+	+
<b>LBBZ Arenenberg</b> Bodenlabor, 8268 Salenstein	+	+	+	+	
<b>Ecole d'ingénieurs de Lullier</b> Laboratoire des Sols, 1254 Jussy	+	+		+	
<b>Agrilogie</b> Grange-Verney, 1510 Moudon	+	+			
<b>Schw. Hochschule für Landwirtschaft</b> Länggasse 85, 3052 Zollikofen	+		+		+
<b>Agrofor Consulting</b> Hauptstrasse 27A, D-35435 Wettenberg	+		+		
<b>AgroLab Swiss GmbH</b> Oberfeld 3, 6037 Root	+				+
<b>Huert HBG Dünger AG</b> Wilerstrasse 2, 3262 Suberg		+			
<b>JardinSuisse</b> Beratungsdienst, 3425 Oeschberg-Koppigen		+			
<b>Amt für Landschaft und Natur</b> Walcheplatz 2, Postfach					+
<b>BSL Baustofflabor AG</b> Postgässli 23a, 3661 Uetendorf					+

- <sup>1)</sup> pH, C<sub>org</sub>, P et K  
Grandes cultures et cultures fourragères: pH, C<sub>org</sub> (humus), P, K dans l'extrait à l'acétate d'ammonium+EDTA et à l'eau saturé de CO<sub>2</sub>  
Cultures spéciales: pH, C<sub>org</sub> (humus), P, K dans l'extrait à l'acétate d'ammonium et P, K dans l'extrait à l'eau (1:10)

- <sup>2)</sup> Analyses recommandées pour le conseil de fumure et pour l'analyse physique  
Grandes cultures et cultures fourragères: pH, C<sub>org</sub> (humus), P, K, Ca et Mg dans l'extrait à l'acétate d'ammonium + EDTA, P et K dans l'extrait à l'eau saturée de CO<sub>2</sub>, Mg dans l'extrait au CaCl<sub>2</sub>, taux de calcaire  
Cultures spéciales: pH, C<sub>org</sub> (humus), P, K, Ca et Mg dans l'extrait à l'acétate d'ammonium + EDTA, P, K et Mg dans l'extrait à l'eau (1:10), taux de calcaire  
*Ces analyses sont exigées par les organisations professionnelles en cultures spéciales*  
Analyses physiques: pH, C<sub>org</sub> (humus), texture (argile, silt et sable) pour la caractérisation du site